

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 27 avril 2026 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Brigitte Busque et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Jérôme Gendreau, Denis Veilleux, Jean-Pierre Fortier, Tom Redmond, Olivier Duval et Philippe Breton.

Formant quorum du conseil sous la présidence de madame la mairesse Manon Bougie.

Sont aussi présentes Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale et Me Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE.

CONSULTATION PUBLIQUE :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 8875, 10^E AVENUE

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué la demande de dérogation mineure pour le 8875, 10^e Avenue qui vise à régulariser la marge de recul latérale du garage isolé qui est à 1,81 m au lieu de 2 m. Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 977-2026

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 977-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des immeubles patrimoniaux**. Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 978-2026

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 978-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser des multifamiliales de 8 logements sur la 22^e Avenue, au nord de la 165^e Rue**. Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 34.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^o 26-15149

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les points suivants :

5.4 979-2026 – Autorisant le financement des honoraires professionnels liés à la réalisation des plans et devis et d'études préliminaires requises en

vertu de la *Loi sur la sécurité des barrages* et aux fins du dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du PAFMAN par l'APELDI au montant de 322 120 \$ et un emprunt du même montant (Dépôt du projet de règlement).

- 7.20 **Embauche d'une commis à la bibliothèque pour le Service des loisirs et de la culture.**
- 7.21 **Démission d'un pompier au Service de la sécurité incendie.**
- 7.22 **Démission d'une commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture.**
- 7.23 **Cession d'une partie de la 22^e Avenue et de la 156^e Rue et des travaux d'infrastructures par 9206-5218 Québec inc.**
- 8.3 **Rapport d'embauche d'une stagiaire pour le Service des ressources humaines.**

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 26-15150

Séance ordinaire du 13 avril 2026

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 26-15151

Adoption du second projet de Règlement numéro 972-2026

ATTENDU : que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 972-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser des multifamiliales de 4 à 6 logements le long de la 22^e Avenue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 972-2026** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15152

Adoption du second projet de Règlement numéro 975-2026

ATTENDU : que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 975-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser des multifamiliales de 6 à 18 logements le long de la 25^e Avenue et de la 30^e Avenue projetées au sud du ruisseau d'Ardoise**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 975-2026** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION :

Je, Jérôme Gendreau, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 972-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser des multifamiliales de 4 à 6 logements le long de la 22^e Avenue**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Olivier Duval, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 975-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser des multifamiliales de 6 à 18 logements le long de la 25^e Avenue et de la 30^e Avenue projetées au sud du ruisseau d'Ardoise**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Esther Fortin, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 977-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des immeubles patrimoniaux**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Jean-Pierre Fortier, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 979-2026 autorisant le financement des honoraires professionnels liés à la réalisation des plans et devis et d'études préliminaires requises en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages et aux fins du dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du PAFMAN par l'APELDI au montant de 322 120 \$ et un emprunt du même montant**. La greffière mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 26-15153

Adoption du Règlement numéro 971-2026

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 13 avril 2026;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 971-2026 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'affectation résidentielle de moyenne densité le long de la 22^e Avenue, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 971-2026 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15154

Adoption du Règlement numéro 973-2026

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 13 avril 2026;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 973-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser les unifamiliales jumelées et les bifamiliales dans le prolongement de la 79^e Rue et de la 10^e Avenue, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 973-2026 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15155

Adoption du Règlement numéro 974-2026

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 13 avril 2026;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 974-2026 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'affectation résidentielle de forte densité le long de la 25^e Avenue et de la 30^e Avenue au sud du ruisseau d'Ardoise, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 974-2026 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 26-15156

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par M. Rémi Poulin, CPA auditeur, trésorier et directeur du Service des finances en date du 16 avril 2026, dans lequel il recommande le paiement des comptes au montant de 1 091 830,00 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des finances et trésorier, M. Rémi Poulin, CPA auditeur, soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 1 091 830,00 \$ couvrant la période du 3 avril 2026 au 16 avril 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15157

Adjudication du contrat pour la fourniture d'un camion fourgon, année 2026

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
BEUCE AUTO (2000) INC.	104 454,04 \$
SAINT-GEORGES FORD	109 207,72 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **BEUCE AUTO (2000) INC.** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **BEUCE AUTO (2000) INC.** le contrat **pour la fourniture d'un camion de type fourgon tronqué, équipé d'une caisse de service, de marque Ford modèle E-450 de l'année 2026 pour un montant total de 104 454,04 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15158

Adjudication du contrat pour la fourniture d'une camionnette, année 2026, pour le Service des travaux publics

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
SAINT-GEORGES FORD	61 592,68 \$
BEUCE AUTO (2000) INC.	61 732,95 \$
SAINT-GEORGES GM	63 902,53 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **SAINT-GEORGES FORD** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **SAINT-GEORGES FORD** le contrat **pour la fourniture d'une camionnette de marque Ford, modèle F-150 de l'année 2026 pour le Service des travaux publics pour un montant total de 61 592,68 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15159

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande d'abrasif de pierres concassées lavées

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes:

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
EXCAVATIONS R. BEAUDOIN & FILS INC.	39 605,44 \$
PAVAGES ABÉNAKIS LTÉE	117 021,56 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission de l'entreprise EXCAVATIONS R. BEAUDOIN & FILS INC. est non conforme et que la plus basse soumission conforme et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **PAVAGES ABÉNAKIS LTÉE** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil déclare la soumission de l'entreprise EXCAVATIONS R. BEAUDOIN & FILS INC. non conforme.

QUE ce conseil adjuge à **PAVAGES ABÉNAKIS LTÉE** le contrat **pour la fourniture sur demande d'abrasif de pierres concassées lavées** pour une période de 12 mois débutant le 1^{er} mai 2026 **pour un montant total de 117 021,56 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15160

Adjudication du contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage public

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 6 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante:

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
ÉLECTRICITÉ ANDRÉ LANGEVIN INC.	46 255,50 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **ÉLECTRICITÉ ANDRÉ LANGEVIN INC.** le contrat **pour l'entretien du réseau d'éclairage public** pour une période de 36 mois débutant le 1^{er} juin 2026 **pour un montant total estimé de 46 255,50 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15161

Acceptation du répertoire des taux de location de machineries lourdes

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 9 entreprises, la Ville a reçu 4 soumissions;

ATTENDU : que suite à l'analyse des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que tous les soumissionnaires conformes sont inscrits au répertoire et nous recommande d'accepter le répertoire tel que proposé;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le répertoire de taux de location de machineries lourdes tel que proposé.

QUE ce conseil autorise les Services de la Ville à s'approvisionner sur demande en location de machineries lourdes aux taux horaires du répertoire selon la disponibilité des équipements pour une période de 12 mois débutant le 29 avril 2026.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement des Services concernés pour un montant maximum de 126 700,00 \$ incluant toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15162

Versement de subventions à des organismes accrédités

ATTENDU : le rapport préparé par M. Michel Mercier, directeur du Service des loisirs et de la culture, en date du 14 avril 2026, dans lequel il recommande le versement des subventions aux organismes accrédités mentionnés selon la politique de subvention en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé le versement des subventions aux organismes accrédités suivants :

- | | |
|--|-----------|
| - Club de patinage artistique St-Georges inc. | 33 400 \$ |
| - Groupe scout et guide de St-Georges de Beauce inc. | 5 205 \$ |
| - Club de hockey junior 2A Saint-Georges de Beauce | 3 675 \$ |

QUE la somme de 42 280 \$ incluant toutes les taxes, si applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15163

Projet d'achat de matériel de gymnastique déposé dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) 2025-2028 par le Club de gymnastique régional Voltige

ATTENDU : que le Club de gymnastique régional Voltige désire réaliser le projet d'achat de matériel de gymnastique;

ATTENDU : que le Club de gymnastique régional Voltige souhaite déposer une demande financière au Fonds régions et ruralité 2025-2028 à la MRC de Beauce-Sartigan (en combinant le Fonds régional et le Fonds local);

ATTENDU : que le coût total de ce projet est évalué à 74 852,42 \$;

ATTENDU : que le Club de gymnastique régional Voltige demande à la Municipalité un soutien financier de 16 000,00 \$ en provenance du Fonds local de la Municipalité;

ATTENDU : que le Club de gymnastique régional Voltige doit obtenir l'appui de la municipalité pour utiliser le Fonds local du FRR;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le Club de gymnastique régional Voltige à déposer une demande de subvention au FRR – Volet 2 pour le projet d'achat de matériel de gymnastique.

QUE ce conseil accepte qu'un montant de 16 000,00 \$ en provenance du Fonds local de la Municipalité soit utilisé pour soutenir le projet mentionné.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15164

Demande de dérogation mineure pour le 8875, 10^e Avenue

ATTENDU : que les propriétaires du 8875, 10^e Avenue, désire régulariser la marge de recul latérale du garage isolé qui est à 1,81 m au lieu de 2 m;

ATTENDU : que cette demande respecte les conditions et critères prévus au *Règlement numéro 831-2022 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU : que, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la greffière a fait publier un avis sur le site internet de la Ville en date du 8 avril 2026 et qu'il fut affiché à l'hôtel de ville le même jour;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde la dérogation mineure suivante pour le 8875, 10^e Avenue:

- Régulariser la marge de recul latérale du garage isolé qui est à 1,81 m au lieu de 2 m.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15165

Vente des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées

ATTENDU : que, conformément à l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier a dressé une liste des immeubles dont les taxes foncières des années 2024 et antérieures sont impayées au 15 avril 2026 ;

ATTENDU : que le conseil a pris connaissance de cette liste;

ATTENDU : l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

Que la Ville de Saint-Georges :

- Ordonne à sa greffière de vendre à l'enchère publique, conformément aux articles 513, et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, à compter de 10 h le vendredi 12 juin 2026 dans la salle publique de l'hôtel de ville, les immeubles à l'égard desquels des taxes foncières municipales exigibles avant le 1^{er} janvier 2025 et les intérêts afférents n'ont pas été entièrement payés;
- Exige que le prix d'adjudication soit payé immédiatement à la greffière, lors de l'adjudication, en argent comptant, par chèque visé, traite bancaire ou mandat-poste;
- Fixe, comme conditions pour qu'un immeuble devant être vendu à l'enchère ne le soit pas, que d'ici à ce que telle vente ait lieu :
 - les taxes foncières municipales imposées sur celui-ci et exigibles avant le 1^{er} janvier 2025 ainsi que les intérêts afférents soient entièrement payés, entre les mains du personnel du Service des finances, en argent comptant ou au moyen d'un chèque visé ou par paiement direct;ou
 - son propriétaire fasse cession de ses biens conformément à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;ou
 - son propriétaire soit l'objet, conformément à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, d'une ordonnance de séquestre;ou
 - son propriétaire ait déposé, conformément à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, auprès du séquestre officiel, un avis énonçant son intention de faire une proposition concordataire;ou
 - son propriétaire soit l'objet, conformément à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, d'une proposition concordataire approuvée par le tribunal;ou
 - cet immeuble ait récemment fait l'objet d'une vente sous contrôle de justice et que l'état de collocation devant donner suite à cette vente ne soit pas produit à la date de la présente résolution;
- Autorise la greffière, ou, en son absence, l'assistante-greffière, à signer tout acte de vente auquel a droit un adjudicataire en vertu des articles 525, 526 et 538 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15166

Semaine des familles 2026

ATTENDU : que la Semaine des familles se tiendra du 11 au 17 mai 2026 ;

ATTENDU : que plusieurs activités familiales sont prévues par le Service des loisirs et de la culture ;

ATTENDU : que le Service des loisirs et de la culture propose d'offrir gratuitement le bain libre au Complexe multisport, samedi le 16 mai et dimanche le 17 mai 2026 afin de favoriser la participation des familles ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la gratuité du bain libre au Complexe multisport, samedi le 16 mai et dimanche le 17 mai 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15167

Restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires et pertes économiques au Québec

ATTENDU : que le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) constitue un levier essentiel au maintien et au développement de la vitalité économique et de l'offre de services dans l'ensemble des régions du Québec;

ATTENDU : que les restrictions imposées au PTET depuis 2024 affectent directement la capacité des entreprises à maintenir leurs activités;

ATTENDU : qu'un sondage de la Fédération des chambres de commerce du Québec, mené auprès de 346 entreprises de toutes les régions du Québec et rendu public en janvier 2026, témoigne des perspectives sombres découlant des restrictions au PTET pour les entreprises et les régions où elles se trouvent :

- L'impact financier moyen par entreprise, jusqu'en janvier 2026, représente une perte de 531 000 dollars, soit 6,5 % du chiffre d'affaires en moyenne;
- L'impact financier moyen par entreprise, projeté pour les deux prochaines années est estimé à 2,2 millions de dollars, soit 12,7 % du chiffre d'affaires en moyenne;
- 35 % des répondants estiment que la survie de leur entreprise est à risque en raison des restrictions;
- 72 % des répondants estiment que leur région est difficilement viable (53 %) ou pas du tout viable (19 %) économiquement en raison de la diminution de l'immigration permanente et temporaire.

ATTENDU : que cette baisse du chiffre d'affaires s'explique par les conséquences concrètes de la réduction de la main-d'œuvre. Les entreprises sondées décrivent ainsi l'impact opérationnel des restrictions au PTET sur leurs activités :

- 36 % ont refusé ou annulé des contrats;
- 32 % ont abandonné des projets d'investissement;
- 32 % ont réduit leur production.

ATTENDU : qu'un sondage Léger-Union des municipalités du Québec de février 2026 révèle que 83 % de la population québécoise estime que les personnes immigrantes déjà en emploi et bien établies devraient pouvoir demeurer au Québec;

ATTENDU : que ce même sondage indique que 77 % de la population souhaite que le gouvernement du Canada facilite le renouvellement des permis de travail temporaires des travailleuses et travailleurs déjà établis;

ATTENDU : que l'annonce du 13 mars 2026 du gouvernement du Canada concernant le PTET est un pas en avant, mais demeure insuffisante parce qu'elle est temporaire et exclut *de facto* toutes les régions métropolitaines de recensement;

ATTENDU : que pour bâtir une économie canadienne forte, les spécificités du Québec doivent trouver écho dans le PTET.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE Ville de Saint-Georges demande au gouvernement du Canada d'adapter les règles du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), de même que les mesures temporaires qui y sont associées, aux réalités économiques et du marché du travail vécues dans l'ensemble des régions du Québec.

QUE ces adaptations visent à soutenir la vitalité économique, les services et la capacité de développement des municipalités et des MRC, conformément aux demandes mises de l'avant par l'Union des municipalités du Québec, soit :

- Rétablir la durée maximale d'emploi à deux ans pour les postes à bas salaire;
- Revenir à une limite de 20 % de travailleurs étrangers temporaires dans les postes à bas salaire, indépendamment du secteur d'activité et de la durée du contrat;
- Élargir le processus de traitement simplifié;
- Ajuster le seuil déterminant le volet des postes à haut salaire en fonction du salaire médian du Québec;
- Lever la suspension du traitement des évaluations de l'impact sur le marché du travail (EIMT) dans les régions visées par des restrictions;
- Ne pas utiliser le concept de région métropolitaine de recensement dans l'établissement des règles du PTET et des mesures temporaires qui y sont associées;
- Assouplir les règles encadrant les permis de travail ouverts pour les membres de la famille des travailleurs étrangers temporaires.

QUE copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organismes suivants :

- Le très honorable Mark Carney, premier ministre du Canada et chef du Parti libéral du Canada;
- L'honorable Pierre Poilievre, chef de l'opposition officielle et chef du Parti conservateur du Canada;
- Monsieur Yves-François Blanchet, chef du Bloc Québécois;
- Monsieur Avi Lewis, chef du Nouveau Parti démocratique du Canada;
- Madame Elizabeth May, cheffe du Parti vert du Canada;
- Monsieur Jason Groleau, député de Beauce ;
- L'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15168

Nomination d'un membre au comité des loisirs et de la culture

ATTENDU : que des postes sont disponibles sur le comité ;

ATTENDU : l'intérêt de Mme Marie-Hélène Maheux à se joindre au comité ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme Mme Marie-Hélène Maheux à titre de membre du comité des loisirs et de la culture en tant que citoyenne pour la période du 27 avril 2026 au 27 avril 2028.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15169

Modification de la structure salariale des emplois non syndiqués et des emplois d'été non syndiqués

ATTENDU : la recommandation préparée par Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines à l'effet d'accepter une modification de la structure salariale des emplois non syndiqués et des emplois d'été non syndiqués ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la modification de la structure salariale des emplois non syndiqués et des emplois d'été non syndiqués pour la période débutant le 1^{er} mai 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15170

Modification aux conditions de travail des brigadiers scolaires

ATTENDU : le besoin de réviser les conditions de travail des brigadiers scolaires ;

ATTENDU : la recommandation de Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaine et de Mme Lany Fortin chef de Division – Dotation et SST ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise les modifications des conditions de travail des brigadiers scolaires conformément au document présenté au conseil le 20 avril 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15171

Nomination d'un régisseur - Aquatique par intérim pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : l'absence indéterminée du régisseur – Aquatique du Service des loisirs et de la culture ;

ATTENDU : qu'une redistribution des tâches est nécessaire temporairement ;

ATTENDU : la recommandation de Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc, directrice générale et de Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de nommer Mme Julie Labonté, régisseuse – Aquatique par intérim au Service des loisirs et de la culture ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la nomination de Mme Julie Labonté, à titre de régisseuse - Aquatique par intérim au Service des loisirs et de la culture, selon les conditions présentées aux élus au rapport numéro 28753, et ce, rétroactivement au 13 avril 2026 et pour la durée de l'absence du régisseur – Aquatique du Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15172

Embauche d'un préposé à la maintenance surnuméraire pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher un préposé à la maintenance surnuméraire pour le Service des loisirs et de la culture ;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Émile Grégoire ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Émile Grégoire à titre de préposé à la maintenance surnuméraire pour le Service des loisirs et de la culture selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15173

Démission d'un pompier au Service de la sécurité incendie

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Félix Bédard-Talbot à titre de pompier au Service de la sécurité incendie ;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Morin, directeur du Service de la sécurité incendie et de Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Félix Bédard-Talbot à titre de pompier au Service de la sécurité incendie, et ce, à compter du 4 mai 2026 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15174

Suspension d'employé

ATTENDU : les faits portés à l'attention du conseil;

ATTENDU : la recommandation de Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines présentée au conseil au rapport numéro 28791 daté du 17 avril 2026 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil entérine la suspension sans solde de l'employé visé au rapport numéro 28791, pour les motifs invoqués et selon les conditions prévues audit rapport.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15175

Embauche d'une commis à la bibliothèque pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher une commis à la bibliothèque pour le Service des loisirs et de la culture ;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Sylvie Fortin ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Sylvie Fortin à titre de commis à la bibliothèque pour le Service des loisirs et de la culture, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau, conformément au rapport numéro 28814 présenté au conseil, et ce, à compter du 19 avril 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15176

Démission d'un pompier au Service de la sécurité incendie

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Ludovic Simard à titre de pompier au Service de la sécurité incendie ;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Morin, directeur du Service de la sécurité incendie et de Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Ludovic Simard à titre de pompier au Service de la sécurité incendie, et ce, à compter du 4 mai 2026 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15177

Démission d'une commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Maryse Morin à titre de commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de M. Michel Mercier, directeur du Service des loisirs et de la culture et de Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Maryse Morin à titre de commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 24 avril 2026 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 26-15178

Cession d'une partie de la 22^e Avenue et de la 156^e Rue et des travaux d'infrastructures par 9206-5218 Québec inc.

ATTENDU : l'acceptation provisoire des ouvrages signée en date du 4 décembre 2025;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession par 9206-5218 Québec inc. des immeubles connus et désignés comme étant les lots numéros **SIX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-DEUX MILLE SIX CENT QUARANTE-NEUF (6 652 649)**, **SIX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-DEUX MILLE SIX CENT CINQUANTE-SEPT (6 652 657)**, **SIX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-DEUX MILLE SIX CENT CINQUANTE-SIX (6 652 656)**, **SIX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-CINQ MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (6 655 293)** et **SIX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-DEUX MILLE SIX CENT CINQUANTE-QUATRE (6 652 654)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, étant des parties de la 22^e avenue, de la 156^e Rue et d'une piste cyclable, ainsi que tous les travaux d'infrastructures s'y trouvant, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Sabrina Lepage, notaire.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS DE MARS 2026

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois de mars est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE ANIMATRICE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'une animatrice pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 19 avril 2026 au 31 mai 2027 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE STAGIAIRE POUR LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Un rapport d'embauche d'une stagiaire pour le Service des ressources humaines pour la période du 6 mai 2026 au 4 septembre 2026 est déposé au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 1 item, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS ET INFORMATIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé, notamment un atelier sur la synergie d'équipe à l'École d'Entrepreneurship de Beauce et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Philippe Breton sur le comité des loisirs et de la culture et sur le comité de participation citoyenne, par madame la conseillère Esther Fortin sur le comité des loisirs et de la culture et sur le comité de démolition, par monsieur le conseiller Olivier Duval sur le comité de développement durable, par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau sur le colloque de Rues principales et sur le comité de participation citoyenne, par madame la conseillère Brigitte Busque sur l'Accueil inconditionnel, sur le comité d'accueil aux personnes itinérantes et sur le comité de démolition, par monsieur le conseiller Denis Veilleux sur une rencontre avec l'Association des propriétaires de boisés de Beauce, par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud et sur le comité de finance et par madame la mairesse Manon Bougie sur le Caucus des cités régionales, sur le conseil des maires, sur une rencontre avec l'Union des municipalités du Québec concernant les zones inondables, sur une rencontre de préparation pour l'Aérofête, sur la Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches, sur une rencontre pour le Plan climat, sur le comité de préfecture, sur le comité de la sécurité publique et sur le comité de finance.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Madame la mairesse Manon Bougie présente les questions posées en ligne préalablement à la séance.

M. Justin Lagacé revient sur le point 7.12 de la dernière séance du conseil et demande si la demande de permis émane de la Ville ou du propriétaire. Madame la mairesse Manon Bougie répond que les demandes de permis proviennent toujours des propriétaires.

Madame la mairesse Manon Bougie répond aux questions du public présent dans la salle du conseil.

M. Martin Doyon rappelle avoir remis une pétition contre l'ajout de fluor dans l'eau et une lettre à chacun des conseillers et souligne que la situation perdure depuis neuf ans. Il insiste sur l'urgence de traiter la demande et sollicite un moratoire sur les commandes de fluor afin d'éviter un réapprovisionnement pour plusieurs mois. Madame la mairesse Manon Bougie répond que la réflexion demeurera la même, que les réserves soient pleines ou non, et que le conseil devra en discuter avant de décider d'un éventuel moratoire.

M. Marius Laberge souligne également l'importance de la réflexion entourant l'utilisation du fluor.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 54, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier, appuyée par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau, la séance est levée.

MANON BOUGIE
Mairesse

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière
